

Le financement basé sur la performance pour le soutien en espèces au renforcement des systèmes de santé

Le financement basé sur la performance est destiné à encourager les pays à améliorer les résultats de la vaccination en renforçant les systèmes de santé.

GAVI soutient le renforcement des systèmes de santé (RSS) avec une approche de financement basé sur la performance (Performance Based Funding, PBF) qui lie le financement aux résultats de la vaccination. Ainsi que l'a décidé le Conseil d'Administration de GAVI en novembre 2011, les pays approuvés pour un soutien au RSS à compter de 2012 mettront en œuvre leur programme selon l'approche PBF.

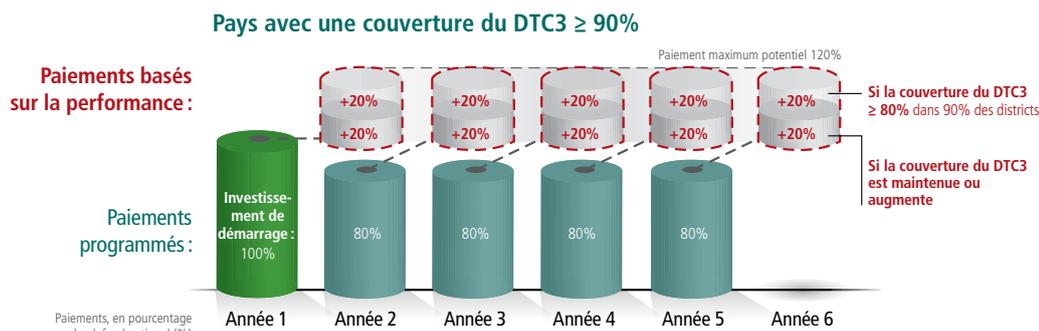
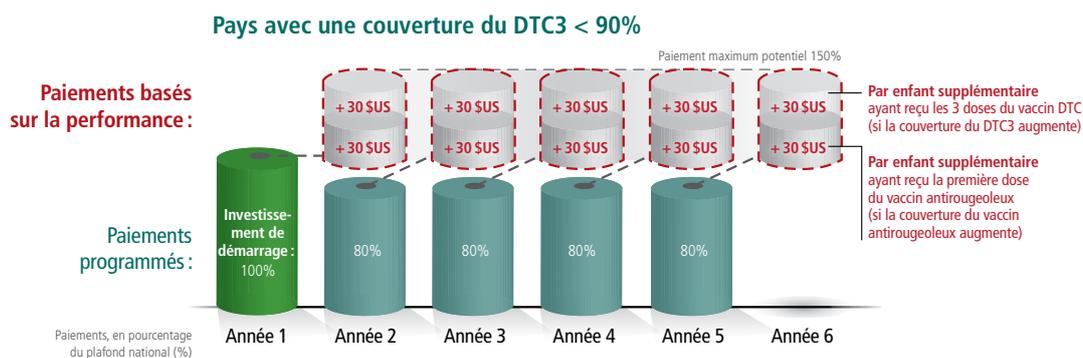
Au titre du PBF, le soutien de GAVI au RSS en espèces sera divisé en deux types de paiements différents: un paiement programmé, fondé sur les progrès dans la mise en œuvre du programme et sur les résultats intermédiaires, et un paiement lié à la performance, fondé sur les améliorations des résultats de la vaccination.

Les éléments clés de l'approche PBF sont présentés ci-dessous:

- La première année, les pays peuvent budgétiser jusqu'à 100% du plafond national annuel¹ comme investissement de départ. Après la première année, les pays reçoivent 80% du plafond national annuel ; c'est le paiement programmé au titre duquel les versements seront effectués si les progrès dans la mise en œuvre et les résultats intermédiaires sont jugés satisfaisants.

Les pays dont le budget total de l'allocation est inférieur à 3 millions de dollars US sont exemptés de la règle des 80%.

- Les pays peuvent obtenir des versements supplémentaires comme paiements basés sur la performance, susceptibles de dépasser le paiement programmé ainsi que le plafond national annuel. Veuillez vous référer ci-dessous pour les règles déterminant la réception de versements basés sur la performance, sur la base des résultats de la vaccination et la vérification des données.
- Les paiements basés sur la performance seront utilisés uniquement pour des activités qui seront mises en œuvre dans le secteur de la santé du pays, et ils ne sauraient servir à s'acquitter des obligations au titre du cofinancement de GAVI. Les pays répartiront les paiements liés à la performance entre les organes d'exécution principaux, notamment les organisations de la société civile (OSC), sur la base de discussions avec les organes principaux d'exécution et le Comité de coordination du secteur de la santé (CCSS)/Comité de coordination interagences (CCIA) ou équivalent.
- Les paiements basés sur la performance, comme d'autres versements en espèces effectués par GAVI, sont soumis à la politique de GAVI en matière de transparence et de responsabilité financière.



Les paiements programmés sont fondés sur les progrès dans la mise en œuvre et l'atteinte des résultats intermédiaires.

Les paiements basés sur la performance sont fondés sur l'amélioration des résultats finaux en terme de vaccination.

Note: tous les paiements sont effectués par GAVI en accord avec les directives et procédures de GAVI.

Les paiements basés sur la performance pour une année donnée seront effectués l'année suivante, en fonction de la performance des indicateurs listés et de la vérification des données.

Les pays dont le budget total de l'allocation est égal ou inférieur à 3 millions \$US quand cette règle sera appliquée sont exemptés de la règle des 80%.

Règles pour déterminer le versement d'un paiement basé sur la performance

Pour les pays avec une couverture du DTC3 < 90% comme valeur de base²

Un paiement basé sur la performance de 30 \$US par enfant supplémentaire ayant reçu les trois doses du vaccin DTC sera versé si:

- La couverture du DTC3 est plus élevée que l'année précédente ou que le niveau de couverture le plus élevé depuis le début de l'allocation de PBF, selon les données administratives du pays;
- La couverture du DTC3 telle que mesurée par le système de données administratives n'est pas supérieure de plus de cinq points de pourcentage de l'estimation OMS/UNICEF de la couverture du DTC3 pour le pays.

Un paiement basé sur la performance de 30 \$US par enfant supplémentaire ayant reçu le vaccin antirougeoleux sera versé si:

- La couverture systématique de la première dose de vaccin antirougeoleux est supérieure à celle de l'année précédente ou au niveau de couverture le plus élevé depuis le début de l'allocation de PBF, selon les données administratives du pays;
- La couverture systématique de la première dose du vaccin antirougeoleux telle que mesurée par le système de données administratives n'est pas supérieure de plus de cinq points de pourcentage de l'estimation OMS/UNICEF de la couverture systématique de la première dose du vaccin antirougeoleux pour le pays.

Pour les pays avec une couverture du DTC3 > 90% comme valeur de base²

Un paiement basé sur la performance en matière de DTC3 de 20% du plafond sera versé si:

- La couverture du DTC3 est maintenue à 90% ou plus, selon les données administratives du pays;
- La couverture du DTC3 telle que mesurée par le système de données administratives n'est pas supérieure de plus de cinq points de pourcentage de l'estimation OMS/UNICEF de la couverture du DTC3 pour le pays.

Un paiement basé sur la performance en matière d'équité de 20% du plafond sera versé si:

- Tous les districts du pays ont présenté des rapports sur la couverture vaccinale (non à GAVI Alliance, mais au système d'établissement de rapports propre au pays);
- Au moins 90% des districts dans le pays ont une couverture du DTC3 égale ou supérieure à 80%, conformément à leurs rapports.

Conditions pour tous les pays

- Le pays a mis en place des mécanismes systématiques pour évaluer de manière indépendante la qualité des données administratives et surveiller la qualité des données au fil du temps, avec des rapports pertinents et des mesures récapitulatives mises en commun avec GAVI Alliance³.
- Le pays conduit au moins deux enquêtes indépendantes et de qualité élevée auprès des ménages³ tous les cinq ans : l'une avec un historique complet des naissances (par exemple une EDS ou une MICS avec historique

complet des naissances) et une enquête intermédiaire sur la couverture (telle qu'une enquête sur la couverture du PEV ou une MICS sans historique complet des naissances).

- Le pays respecte les principes de la politique de GAVI en matière de transparence et de responsabilité financière et l'accord cadre de partenariat conclu avec GAVI Alliance.

Vérification des données pour les paiements basés sur la performance

Les pays doivent se soumettre avec succès à des contrôles pour vérifier les données (les données administratives ne doivent pas être supérieure de plus de cinq points de pourcentage des estimations OMS/UNICEF), des évaluations indépendantes de la qualité des données administratives et des enquêtes périodiques auprès des ménages.

S'agissant des pays qui enregistrent un écart de plus de cinq points de pourcentage de les données administratives et les estimations OMS/UNICEF, GAVI leur prodiguera un soutien additionnel pour évaluer et consolider leurs systèmes d'information et de recueil de données. De plus, dans le cadre du programme de formation du PBF, GAVI travaillera avec chacun de ces pays pour adapter la conception du PBF, par exemple en utilisant les estimations OMS/UNICEF et les enquêtes auprès des ménages comme moyen direct d'évaluer les améliorations dans la couverture au fil du temps, afin de mieux l'ajuster aux circonstances nationales.

Dans leur demande de soutien, les pays expliqueront s'ils ont déjà mis en place des mécanismes indépendants d'évaluation de la qualité des données et des plans d'enquêtes auprès des ménages qui satisfont aux conditions GAVI, et dans l'affirmative, ils décriront ces mécanismes et ces plans³. Les pays qui ne se sont pas dotés de ces mécanismes et plans au moment de la demande de soutien expliqueront les mesures qu'ils prendront pour les mettre en place. Certaines de ces activités pourront être financées avec l'allocation de RSS de GAVI, pour autant que d'autres sources de financement soient utilisées pour compléter les fonds de l'Alliance. Le versement du montant de l'allocation correspondant à la deuxième année sera suspendu tant que les pays n'auront pas mis en place des mécanismes spécifiques d'évaluation de la qualité des données et des plans d'enquêtes pour satisfaire à ces conditions.

Si l'approche actuelle de PBF de GAVI est appliquée aux allocations de RSS au niveau national, GAVI encourage également les pays à utiliser le financement basé sur la performance aux niveaux sous-nationaux. Les pays sont invités à envisager l'alignement sur d'autres structures de financement subordonné aux performances existant dans leur pays, comme par exemple les programmes de financement basé sur les résultats (FBR) de la Banque mondiale.

Enfin, étant donné la nouveauté de l'approche de PBF de GAVI, les enseignements tirés de la première série de pays l'ayant mise en œuvre seront utilisés pour améliorer cette approche à l'avenir.

Pour obtenir de plus amples informations sur le soutien au RSS en espèces de GAVI, prière d'envoyer un courriel à l'adresse : gavihs@gavialliance.org.

Février 2014

¹ GAVI calcule l'enveloppe totale de financement pour chaque pays (appelée plafond national) sur la base du revenu national brut par habitant et de la population totale du pays et informe les pays de leur plafond.

² Conformément aux plus récentes estimations OMS/UNICEF.

³ Further D'autres conseils seront disponibles auprès du Secrétariat de GAVI sur les enquêtes auprès des ménages de qualité appropriée et les mécanismes de suivi de la qualité des données qui satisfont à ces conditions.

